

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 30 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGNE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Octobre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

ANGLÈTERRE.

Extrait d'une lettre de Londres, du 15 septembre.

LA gazette de la cour a publié deux rapports de l'adjudant-général Murray, sur les actions qui ont eu lieu près de Dunkerque. Dans le premier il est dit que les François, près de Bergues & de Cassel, attaquèrent tous les postes occupés par l'armée d'observation commandée par le général Freytagh; qu'ils furent repoussés à Warmouille, Equisbick & en d'autres endroits; mais par leur grande supériorité de forces, ils prirent possession de Bambecke, Kousbragge & Poperingue. La perte de ces postes obligea le général Freytagh de se replier pendant la nuit à Hondscoot, où il comptoit camper. Le rapport finit par dire que les Autrichiens ont perdu 150 hommes & les Anglois 60. Murray ajoute que le 6 au soir, la garnison de Dunkerque fit une sortie, & qu'elle fut repoussée. Il est impossible de savoir par ce rapport si les alliés ont perdu les 210 hommes dont ils conviennent, dans la sortie de Dunkerque, ou dans l'attaque des postes par les François.

Les lettres particulières qui avoient déjà porté la nouvelle de cette action, annoncent qu'elle n'étoit pas finie; que les chaloupes canonnières des François avoient tué beaucoup de monde, sur-tout aux Autrichiens; que le major général Fabri avoit été tué, ainsi que le chef des ingénieurs anglois Monciel, & plusieurs autres officiers. Le 11 au matin on apprit que les François avoient poursuivi le général Freytagh; qu'ils l'avoient pris, ainsi que le prince Adolphe, fils du roi d'Angleterre, mais qu'ils avoient été délivrés par un corps de cavalerie, & qu'ils en avoient été quittes pour quelques coups de sabre. Le duc d'York, campé sous Dunkerque, avoit envoyé quelques bataillons au secours du général Freytagh; mais ayant appris qu'il étoit absolument défait, il leva le siège avec précipitation pour se réunir à lui, ce qu'il effectua à Furnes, sans avoir perdu de monde. Mais il n'avoit pas eu le tems d'amener l'artillerie de siège & d'autres effets difficiles à transporter. On ajoutoit que dans la crainte d'être forcé à Furnes, on avoit mis l'embargo à Ostende sur tous les navires, afin de pouvoir se rembarquer, &c. Tous ces

détails paroissent exagérés, mais d'après la gazette extraordinaire du 12, ils se sont trouvés au-dessous de la réalité.

Le rapport de Murray, du 9, quoique très-obscur & très-embrouillé, annonce que le 8 les François attaquèrent l'armée du général Freytagh à Hondschoote, & forcèrent le centre de la ligne; que plusieurs braves officiers ont été tués; que toute la perte dans les différentes actions peut être de près de 1500; qu'il apprend que les Hanovriens ont perdu trois canons, & que la perte des ennemis est sans doute plus grande; que le duc d'York ayant envoyé, le 7, deux bataillons d'Hessois au général Valmoden, qui commandoit à la place de Freytagh, blessé & voyant que ce secours n'étoit pas suffisant, crut devoir lever le siège & laisser derrière lui 31 pièces de grosse artillerie & d'autres effets de siège. Murray dit qu'il paroît que l'ennemi a rassemblé dans ce quartier les troupes du Rhin & de la Moselle, & particulièrement celles du camp de César; qu'elles étoient commandées par le général Houchard, qui avoit été blessé. Il ajoute que dans la retraite du 6, le général Freytagh & le prince Adolphe avoient été quelque tems entre les mains de l'ennemi, à Dospelde, mais que le général Valmoden s'en étant aperçu, attaqua ce village avec beaucoup de vivacité & les délivra.

Des lettres particulières ajoutent qu'on a massacré hommes, femmes & enfans dans ce village. Ce rapport inconcevable finit par dire que l'ennemi a fait une sortie la nuit du 7, & une autre le jour du 8, & qu'il a été repoussé sans beaucoup de perte de la part des Anglois.

Voilà un extrait très-fidèle des deux rapports que la cour a publiés. L'opposition avoit annoncé ces revers; elle triompha avec modération, mais à la rentrée du parlement le ministre sera fort embarrassé s'il n'a pas quelque succès à annoncer. Il est probable que l'on se portera encore sur Dunkerque lorsque les Anglois auront reçus des renforts d'Angleterre, & que le corps commandé par le général Beauclerk, & celui du prince d'Orange, se seront réunis à eux. Il faut espérer que les François, sans hasarder une seconde action, se posteront de manière à empêcher le siège & que la saison le rendra impraticable. Ils ont besoin de retourner vers le camp de César pour défendre Cambrai & Landrecies, &c.

On dit ici depuis 4 jours que Toulon s'est rendu aux An-

glois, & qu'ils se sont emparés de 16 vaisseaux de ligne & de tous les autres vaisseaux qui étoient dans le port. Il paroissoit difficile que les contre-révolutionnaires eussent dit aux Anglois : venez prendre tout ce qui est dans le port & dans les arsenaux. On l'assuroit cependant sur la parole de lord Elgin, ministre de la cour de Londres à Bruxelles, le même qui l'année passée annonça que l'armée de Dumouriez avoit mis bas les armes. Aujourd'hui on dit que Toulon a reçu les Espagnols, & que les royalistes qui y dominent ont déclaré qu'ils garderoient cette place pour Louis XVII. Cette nouvelle paroît probable. Toulon, assiégé par les républicains, finira par appeler les puissances étrangères, à moins que les équipages de la flotte & une partie de la garnison ne l'empêchent en ouvrant les portes aux républicains.

(La suite à demain.)

FRANCE.

De Paris, le 30 septembre.

La Porte a envoyé un ambassadeur extraordinaire au roi d'Angleterre. Cet événement, qui doit faire époque dans les fastes diplomatiques, excite les calculs & les raisonnemens des politiques.

Le comité de salut public a reçu une note de la part d'un consul commercial des Etats-Unis auprès de la république, qui contient la permission de vendre dans les ports des Etats-Unis les prises faites sur l'ennemi.

On assure que les députés fugitifs, Péron, Gorfus, Tubidoux & autres, sont actuellement à Quimper. Le club de Saint-Brieuc a inutilement sollicité leur arrestation; l'administration du district paroît les avoir pris sous leur protection.

C'est à l'abbaye où a été conduit le général Houchard : Barthelemy, chef de l'état-major; Ramond, homme de couleur; Dunant, Kerfaiat, ex-député; & Thierry, valet-de-chambre de Louis Capet, ont été traduits dans la même prison.

Le général Beysser, l'ex-ministre Garat; & Garat, employé à la trésorerie, ont été mis en état d'arrestation.

Le général Santerre est à Paris. — Ronfin a été nommé commandant-général de l'armée révolutionnaire.

Les députés de la nouvelle municipalité de Bordeaux se sont présentés à la dernière séance des Jacobins, pour annoncer l'heureuse révolution qui vient de s'opérer dans cette ville, l'arrestation des intrigans qui tenoient le patriotisme enchaîné sous la verge du fédéralisme, le départ prochain de la cavalerie bordelaise, bien organisée, & le retour de tous les citoyens aux vrais principes républicains.

Un membre apprend à la société que les huit assassins, qui ont été exécutés à la place Saint-Michel, ont été conduits au supplice, la figure couverte d'un voile noir, quoique la loi n'ait prescrit cette peine que pour les parricides. Cette violation de la loi a excité l'indignation de la société, qui a arrêté que celui qui étoit chargé d'accompagner les assassins au supplice, sera dénoncé.

Hébert a annoncé que les aristocrates ont fait une tentative pour enlever Marie-Antoinette : il demande qu'elle soit reconduite de la Conciergerie au Temple. Cette proposition

a été adoptée, & des commissaires ont été envoyés pour inviter le comité de salut public à faire exécuter cet arrêté.

Boulangier, nommé chef de brigade de l'armée révolutionnaire, vient d'arriver de la Vendée pour faire part au comité de salut public de la situation de ce malheureux pays : il s'est présenté à la société pour dénoncer les généraux Canclous & Dubayet, qui sont parvenus à faire détruire la plus belle partie de l'armée de Mayence.

Lettre des représentans du peuple près les armées des côtes de Brest & de Mayence, datée de Nantes, le 22 septembre.

La lettre de nos collègues, datée de Saumur; & notre réponse, datée de Clisson, vous apprendront que nous avons effuyé des revers de toutes parts.

Vous savez la vérité; on a trop laissé grossir le noyau de la contre-révolution dans la Vendée. Nous avons délibéré de venir au secours de Saumur, & de nettoyer les deux rives de la Loire, ce qui n'est pas indifférent pour Paris. Nous ne désespérons de rien, si nos collègues de la Rochelle & vous, marchez de concert avec nous; nous garantissons, si vous nous secondez, le salut de la république.

(Signé) REUBELL.

Lettre des représentans du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, réunis à Saumur.

Ce que nous avons prévu lors du conflit de guerre, vient malheureusement d'arriver : deux de nos colonnes ont été battues par les rebelles, qui se sont presque tous rejetés de notre côté. Une colonne, partie de Doué, se portoit sur Chollet; elle a été attaquée à Coron, & forcée de se replier sur Doué, en abandonnant aux ennemis 7 pièces d'artillerie : ceci s'est passé le 18. Le lendemain 19, les rebelles se sont portés sur une autre colonne qui marchoit à Chemillé, & qui, d'après l'événement de la veille, faisoit retraite sur Beaulieu; elle a été pareillement battue, & a également perdu plusieurs pièces de canon. L'ennemi est maintenant maître d'Erigné, & nous nous attendons à être attaqués.

Les généraux font des dispositions pour l'arrêter; il faut que votre armée ne perde pas un moment pour tomber sur lui.

(Signés) CHOUVIEU, RICHARD.

Réponse des représentans du peuple, datée de Clisson, le 22 septembre.

Nous ne devons pas désespérer du salut de la république, malgré les échecs que nous venons d'éprouver; ce qui s'est passé ne doit servir qu'à nous rallier, à nous déterminer à marcher du plus grand concert, & à nous réunir dans toutes nos opinions, comme dans nos actions. Nous devons convenir de bonne foi qu'on nous a étrangement trompés jusqu'à présent sur le nombre, la position & les moyens des rebelles; vous croyez que nous en avons rejeté sur vous par notre marche, & nous sommes convaincus qu'il ne s'est pas jeté sur vous un seul homme des ennemis que nous avons fait replier. Ce qui le prouve sans réplique, c'est que le même jour 19 que vous étiez repoussés à Vihiers, notre avant-garde recevoit un échec à Torsou; & nos divisions se battoient à Pallier & jusqu'aux portes de Nantes; & le 21, Beysser étoit défait complètement à Montaignu, au moment qu'il devoit nous joindre à Bouffai. Vous voyez par ces faits que ceux qui ont écrit qu'il n'y avoit que 6 mille rebelles, ainsi que les autres qui les portoit au plus à 25 mille, ont été trompés.

D'après le
armés, con
vous n'avez
battent.

Nous cro
hommes, d
surplus est
à mourir. C
les opératio
lois, qui n
rebelles, &
angloises; p
soient les f
nous, n'est
Anglois, &
délirions
donner la

Que

On a fai
dans le 18^e
nation sen
même l'est
par les A
l'Europe e

La Fran
été regard
quoi donc
liberté qu'
il élevé de
aussi fatale
compli po
tous les pe
gnes de
de la libe
despotés c
tarel, ma
ce que la
Les passio
des castes
un rappel
idé; mais
les armes
regardent
paroitra t

Les nat
dans un p
ont pu fa
faulx ides
été aisé à
défaut de
liberté fra

Les An
tion avec
justice, il
d'être les
menée à
consolidée
de son cor
et à la li
va's cel l
& il ne f
Quant

D'après les rapports les plus exacts, les rebelles ont trois armées, commandées par Charette, Bonchamp & Delbecq : vous n'avez affaire qu'à une, & les deux autres nous combattent.

Nous croyons les trois armées fortes d'environ 100 mille hommes, dont moitié paroît parfaitement armée, & dont le surplus est composé de fanatiques enragés, tous déterminés à mourir. C'est sur ce point de vue qu'il faudra partir pour les opérations ultérieures. La communication avec les Anglois, qui n'étoit que trop réelle, puisque les poudres des rebelles, & les pièces de canon que nous avons prises, étoient angloises; puisque nous avons trouvé les papiers qui établissent les signaux respectifs; cette communication, disons-nous, n'est plus si intime, vu l'échec qu'ont éprouvé les Anglois, & l'équinoxe qui rend la mer non-tenable : & nous délibérons sur le parti à prendre pour vous soutenir & vous donner la main.

Signés, Rewbell, Turreau, Philippeaux, Ruelle, Cavaignac, Gillet.

Quelques réflexions politiques à l'ordre du jour.

On a fait grand bruit des lumières que l'Europe a acquises dans le 18^e siècle. L'époque de la régénération d'une grande nation sembloit devoir développer ces lumières; on avoit même l'espoir, après avoir vu combien la liberté conquise par les Américains septentrionaux avoit été applaudie par l'Europe entière.

La France qui avoit sur-tout secondé cette conquête, avoit été regardée comme la libératrice du genre humain. Pourquoi donc lorsqu'elle a voulu recueillir pour elle-même la liberté qu'elle avoit plantée dans un autre hémisphère, s'est-elle élevée de toutes parts au-dehors & au-dedans des résistances aussi fatales à ce plan sublime qui n'a besoin que d'être accompli pour devenir bientôt général & faire le bonheur de tous les peuples de la terre. Disons-le franchement, tous les genres de despotisme ont été effrayés à la vue du flambeau de la liberté élevé sur le vaste sol de la France : que les despotes couronnés aient pâli à cette vue, rien de plus naturel, mais que les peuples aient partagé leur trouble, c'est ce que la raison & la postérité ne pourront comprendre. Les basses humanités expliquent, il est vrai, la résistance des castes privilégiées françoises qui se sont cru humiliées par un rappel subit à l'égalité dont elles n'avoient pas la première idée, mais que les nations les plus avides de liberté aient pris les armes pour empêcher la France de jouir d'un bien qu'elles regardent avec raison comme le premier de tous ceux qui paroît toujours inexplicable.

Les nations soumises au despotisme royal ou sacerdotal, dans un premier mouvement donné par des fugitifs françois, ont pu sans doute penser que le renversement de leurs fausses idoles suivroit de près la liberté de la France, & il a été aisé à leurs despotes de les alarmer. Mais comment le défaut de succès de leurs premiers efforts pour comprimer la liberté françoise n'a-t-il pas ouvert leurs yeux fascinés?

Les Anglois eux-mêmes ont été entraînés dans la fédération aveugle des tyrans du Nord; mais il faut leur rendre justice, ils ont bientôt reconnu qu'il ne leur convenoit pas d'être les champions de l'esclavage, & cette nation commence à croire que sa propre liberté n'est pas suffisamment consolidée. Les trahisons répugnent à sa loyauté, les besoins de son commerce, dont la prospérité est attachée à la paix & à la liberté de l'univers, lui font déjà regarder de mauvais œil le rôle qu'ils jouent dans la fédération tudesque, & il ne seroit point étonnant qu'ils la quittassent bientôt.

Quant aux despotes, ils frémissent déjà de voir la nation

françoise opposer à leurs satellites la masse générale & imposante de ses forces, sans projet de conquête, sans désir d'invasion, & dans le seul dessein d'affermir sa liberté intérieure, pour recueillir ensuite les fruits salutaires qu'elle a droit d'en attendre.

Si les calculs politiques des cours sont erronés & faux, combien le sont davantage ceux des ennemis intérieurs de la France? Parcourons-les avec la rapidité qui convient aux spectacles douloureux, & éclairons leur erreur.

Comment les émigrés ont-ils pu se flatter d'être accueillis chez l'étranger, eux qui désertoient leur patrie, eux qui devenoient suspects en la peignant sous des couleurs odieuses. De quelle générosité pouvoient-on croire susceptibles des hommes qui se trouvoient obligés de dire à leurs hôtes : *notre patrie est ingrate envers nous, aidez-nous à la punir de son ingratitude?*

Comment les malveillans restés en France ont-ils pu penser que leurs vaines clameurs l'emporteroient sur le vœu bien prononcé de la nation entière en faveur de l'égalité & de la liberté? Le régime républicain, en proscrivant les distinctions frivoles, admet celles qui naissent de la considération, que de grands services, de grands talens & des vertus patriotiques peuvent donner à tout citoyen, & cette distinction est & sera toujours digne des âmes les plus élevées.

Réunissez-vous donc autour de la république, citoyens françois, quelle qu'ait été votre condition précédente. Tous les hommes sont désormais égaux devant la loi; elle punit & récompense également, & des faveurs sont à votre portée comme à celle de tous les citoyens qui auront le noble courage de les mériter.

COMMUNE DE PARIS.

Du 28 septembre.

La séance du Muséum vient présenter au conseil une nombreuse requiſition. Chaumette, électrisé à la vue de cette brillante jeunesse, fait une vigoureuse sortie contre la perfidie des généraux qui arrosent la terre de la liberté du sang le plus pur, & détruisent ainsi l'espoir de la patrie. Il fait sentir au conseil la nécessité de nommer une commission pour déjouer les complots des traitres, & correspondre avec les jeunes volontaires. En conséquence, il requiert, & le conseil arrête qu'il sera formé dans le sein du conseil général un comité de surveillance des armées, & que le même comité correspondra avec elles, pour en avoir des nouvelles, le plus souvent & le plus promptement possible, par des couriers établis à cet effet.

Un membre de la commission des armes annonce qu'à une épreuve de canon qui a eu lieu ce matin, un boulet a cassé la cuisse d'un malheureux commissionnaire spectateur. Le conseil nomme des commissaires pour solliciter auprès du pouvoir exécutif une pension pour ce citoyen.

Brusté, commissaire du pouvoir exécutif dans la Vendée, monte à la tribune, & donne des détails certains sur ce qui s'est passé dans cette contrée depuis six mois qu'il y est; il relève les erreurs dans lesquelles on a jeté le conseil par de fausses nouvelles. Par exemple, il y a environ un mois qu'on nous avoit annoncé la prise de Cholet & de Mortagne, en ajoutant que les brigands n'étoient plus qu'au nombre de 6 mille, tandis qu'ils sont encore 50 à 60 mille, & que Mortagne & Cholet sont en leur possession. Il ajoute que le fanatisme de ces rebelles est tel qu'un jour il entendit dire à l'un d'eux : *j'ai beaucoup moins souffert la dernière fois que je suis mort.* Il rend ensuite hommage à la bonne conduite du général Bonnaud, qu'il dit être égale à tout. Passant ensuite à Sauterne, il dit que ce général, plein de

modestie, s'est très-bien montré dans toutes les circonstances; mais qu'il ne veut rien entreprendre au-dessus de ses talens. Brulle termine son récit par annoncer que les rebelles, cernés de toutes parts, ne peuvent tenir long-tems.

(La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Cambon).

Séance du dimanche 29 septembre.

On fait une lecture générale des articles décrétés sur la taxe des denrées de première nécessité, & la convention en adopte l'ensemble. Toutes les denrées dont nous avons donné la nomenclature dans l'un des précédens numéros, ne pourront se vendre au-delà du prix de l'année 1790, & d'un tiers en sus: ce prix *maximum* doit être entendu pour la première qualité de chaque denrée, excepté pour le vin & le cidre, dont on apprécie seulement la qualité commune. D'autres exceptions sont faites aussi.

1°. Pour le bois à brûler, le charbon de terre & le charbon de bois qui se vendront au prix de 1790 plus un vingtième de ce prix.

2°. Pour le sel, dont le prix *maximum* est fixé à 2 sols la livre.

3°. Pour le tabac à fumer & le tabac en carotte, qui ne pourront se vendre, le premier plus de 10 sols la livre, & l'autre plus de 20 sols.

4°. Enfin, pour le savon de bonne fabrique, dont le prix *maximum* ne pourra excéder 25 sols la livre.

Les tableaux des prix seront rédigés par les administrations de district, affichés dans la huitaine, & envoyés au département, qui en fera passer des copies au conseil-exécutif & à la convention. Toutes personnes qui vendroient ou acheteroient au-delà du *maximum* déterminé & affiché, paieront une amende solidaire double de la valeur de l'objet vendu, & applicable au dénonciateur.

Le *maximum* des gages ou salaires des gens attachés à la culture des terres, est fixé, dans chaque lieu, par les conseils-généraux des communes, jusqu'au mois de septembre prochain, au prix de 1790, auquel il sera ajouté la moitié en sus; les ouvriers qui se refuseroient à cette fixation, seront mis en réquisition par leurs municipalités, & pourront être punis de trois jours de détention. Les marchés passés par le gouvernement seront exécutés selon leur forme & teneur pour tous les objets livrés ou expédiés: les marchés dont les objets n'auroient pas été livrés ou expédiés, seront maintenus aussi; mais le prix en sera diminué dans la proportion indiquée par la loi sur la fixation. Tous les préposés aux achats sont tenus de faire parapher, par les municipalités, les marchés, feuilles d'achats, de livraison, d'emmagasinement, &c.; les pièces non paraphées ne feront aucune foi. Ceux qui recevront des objets & les porteront sur leurs livres par une anti-date à la publication du décret, seront condamnés à une amende égale à la valeur des objets, & à 10 années de fers: la même peine sera prononcée contre les officiers municipaux qui parapheroient des anti-dates. Ces dispositions relatives aux marchés passés par le gouvernement, sont rendues communes à tous les marchés passés par les particuliers. L'exportation de toutes denrées est prohibée, sous peine de confiscation & de 10 années de fers; cependant les municipalités des places maritimes auront soin de faire approvisionner les vais-

seaux peuples ou françois qui auront besoin de vivres.

Les représentans-députés, réunis à Agen, département de Lot & Garonne, envoient une dépêche dans laquelle ils élèvent des doutes sur la sincérité du retour des Bordelais aux vrais principes; ils pensent que le besoin de subsistances a beaucoup influé sur la conduite des habitans de Bordeaux. Renvoyé au comité de salut public.

Les beaux-arts ne doivent pas souffrir, même instantanément, de la suppression des académies: la convention ordonne que les sceaux apposés sur les salles de la ci-devant académie de peinture & de sculpture seront levés, sans délai; & que les écoles de ces arts seront ouvertes comme à l'ordinaire.

Les administrateurs des habillemens seront provisoirement remis en liberté, à la charge par eux de rester dans la ville de Paris, & de se présenter toutes les fois qu'ils en seront requis.

Le citoyen Dufresne-Saint-Léon, ancien directeur-général de la liquidation, écrit qu'il est prêt à obéir au décret qui lui enjoint de rendre ses comptes.

Le ministre de la guerre fait passer l'extrait d'une dépêche du commandant provisoire de l'armée sous Lyon: cette pièce ne contient que des détails déjà connus sur la prise du poste de la Duchère par les troupes de la république; elle apprend d'ailleurs que les muscadins sont chaque jour resserrés dans un cercle plus étroit.

Des pétitionnaires viennent dénoncer des fournisseurs infidèles; ils déposent sur le bureau les preuves matérielles de leur dénonciation; ce sont des fouliers dont les familles sont devenues friponerie, décrete que les fournisseurs infidèles & les fonctionnaires publics qui recevront leurs frauduleuses fournitures, seront considérés & traités comme les conspirateurs, c'est-à-dire, punis de mort: elle invite les sociétés populaires & les administrations à surveiller les dépôts de fournitures pour les armées, & à dénoncer les entrepreneurs coupables ainsi que leurs agens.

Sur la motion de Coupé, de l'Oise, la convention décrete, en outre, que les fouliers & les sabots sont compris dans les objets de première nécessité, & fournis en conséquence à la disposition générale de la loi sur le *maximum*.

Des citoyens de la première réquisition demandent qu'il leur soit accordé une paie de 40 sols par jour, comme à ceux qui doivent composer l'armée révolutionnaire. Cette pétition sera examinée par plusieurs comités réunis.

Des patriotes-colons de Saint-Domingue & des autres îles françoises de l'Amérique, déportés par ordre des commissaires-civils, implorent la vengeance nationale contre leurs oppresseurs, contre les destructeurs de nos colonies: ils dénoncent l'ex-député Brissot, comme le principal auteur de tant de désastres, comme le provocateur filarié de tous les maux de leur pays. La convention accueille ces pétitionnaires avec l'intérêt de la pitié & le sentiment de la justice; elle charge son comité de sûreté générale d'employer cette pétition à l'appui de l'acte d'accusation contre Brissot.

Le représentant André Dumont continue d'emprisonner les contre-révolutionnaires & les hommes suspects du département de la Somme; ceux qu'il fait arrêter à Amiens, il les fait transférer & garder à Abbeville, & ceux d'Abbeville sont détenus à Amiens.